

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26142
---	---	---

SEANCE du : 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 16 juin 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Pierre BUREAU	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h02 et de 20h18 à 21h01	Nathalie GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Yannick CHARRIER, de 18h30 à 20h02 et de 20h18 à 21h01	Olivier GEFFARD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Florence PREAUD	
Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Elina PREAULT	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Emile BREGEON, pouvoir à Florence ERISSE	Sandra CAILTON, de 20h02 à 20h18	Yannick CHARRIER, de 20h02 à 20h18
Marie-Hélène GUIGNARD, pouvoir à David GABORIT	Nathalie MOREAU, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX	

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Intégration voirie et chemins dans le domaine public

Dossier présenté par Elina PREAULT

Document annexé et présenté en séance.

La Commune de Bressuire est propriétaire de 250 parcelles de terrains en nature de voirie et chemins. Certaines parcelles resteront dans le domaine privé de la Commune. Pour d'autres qui sont affectées à l'usage du public, il convient de les intégrer dans le domaine public.

Lors des conseils municipaux des 24 juin 2024 et 20 janvier 2025 deux premières listes de 155 parcelles avaient fait l'objet d'une délibération pour intégration dans le domaine public.

Un troisième recensement de parcelles actuellement dans le domaine privé de la Commune a été fait. Il permet de lister 14 parcelles pour une surface de 3 367 m² qui peuvent être intégrées dans le domaine public.

Pour ces parcelles, il s'agit principalement des rues dans les lotissements communaux pour lesquels la voirie définitive a été faite.

En effet, selon les dispositions de l'article L. 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), le domaine public immobilier est constitué des biens publics qui sont :

- Soit affectés à l'usage direct du public ;
- Soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public ;
- Soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

Par ailleurs, le bien qui satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public y entre de plein droit. S'il n'en est pas disposé autrement par la loi, tout acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater l'appartenance de ce bien au domaine public.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260624-DG_DEL_2026_142-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

24 JUIN 2026

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'INTEGRER** les 14 parcelles du listing joint en annexe, d'une superficie totale de 3 367 m² en nature de voirie ou chemin, dans le domaine public communal.

Le Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTAIX



Le Maire,

Emmanuelle MENARD




Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260624-DG_DEL_2026_142-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 24 JUIN 2026